

Édito

Quelle éducation religieuse, philosophique et citoyenne ?



La question de l'évolution possible de l'éducation religieuse, philosophique et citoyenne revient à l'avant-plan du débat politique à la faveur d'un rapport établi au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que peut-on, aujourd'hui, exprimer de pertinent à ce sujet à partir du point de vue de l'enseignement catholique ?

Des évolutions importantes ont été concrétisées

Depuis 2015, date de la dernière réforme, des référentiels inter-réseaux d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ont été établis. Ils ont donné lieu, dans l'enseignement catholique, à l'élaboration de programmes correspondants qui ont été déclinés au sein des différentes disciplines, dont le cours de religion lui-même. Des initiatives ont été prises en matière de formation des enseignants, nombre de projets d'établissements ont révélé la richesse des pratiques actuelles et nombre d'outils pédagogiques ont été développés et mis à disposition des équipes éducatives. On citera à titre d'exemple l'excellent et récent ouvrage *Au phil de l'art*¹.

Progresser davantage ?

Du débat récent, nous identifions en particulier trois éléments qui ont du sens et qui trouveraient pleinement leur place dans le projet éducatif de l'enseignement catholique, en particulier dans les dernières années du secondaire où l'âge et la maturité des élèves est plus grande : une introduction plus systématique aux grands courants de pensée et à la diversité des références religieuses, la pratique du dialogue inter-convictionnel et, le cas échéant, l'introduction à la philosophie comme discipline scolaire.

Des erreurs à éviter

Dans l'enseignement officiel, l'organisation d'un cours de philosophie et de citoyenneté à raison d'une heure par semaine se heurte, on le sait, à une critique généralisée des acteurs de terrain en raison des difficultés pédagogiques et organisationnelles qu'elle induit. Nous n'envisageons donc pas la transposition de ce modèle dans l'enseignement catholique au moment précis où l'enseignement officiel tente de s'en affranchir.

Une autre erreur serait de vouloir organiser l'enseignement religieux de manière optionnelle, le cas échéant en dehors de la grille horaire. Suivant le propos de Régis Debray, « *la disparition chez de nombreux élèves de toute référence à une culture religieuse leur rend inaccessible et inintelligible une part essentielle de leur propre héritage, mais aussi du monde contemporain.* »² Une raison ultime, si besoin en était, pour situer l'éducation religieuse au cœur des missions de l'école et non à sa marge. ■

¹ Jean Brunelli et Pascal Otten, *Créons notre éducation citoyenne. Au phil de l'art*, Éditions Erasmé, 2021.

² Régis Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque*, rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, février 2002.

Étienne MICHEL
Directeur général du SeGEC
Le 23 novembre 2021